

COMMUNE DE VAUXBUIN

BUDGET PRIMITIF 2023

Conseil municipal du 13 avril 2023



CADRE RÉGLEMENTAIRE

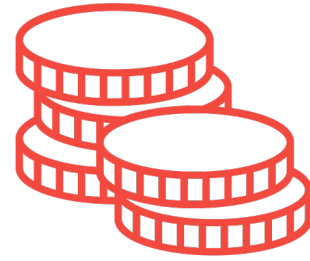
→ L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », est venu compléter les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2313-1, en précisant que : ***“Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d’en saisir les enjeux.”***

→ La présentation qui suit répond à cette obligation et sera disponible sur le site Internet de la commune : www.vauxbuin.fr

→ Elle sera jointe en **annexe à la délibération n°DCM. 2023/13 du 13 avril 2023.**

CONTEXTE BUDGÉTAIRE 2023

- Une situation internationale qui impacte toujours plus **le prix de l'énergie** et engendre une **inflation importante sur certains produits** ;
- Un **coût de réalisation des travaux qui augmente** (augmentation des matières premières, problèmes d'approvisionnement, etc.) ;
- Un coût en année pleine de la **revalorisation du point d'indice de la fonction publique** (+ 3,5% à compter du 1^{er} juillet 2022) ;
- Une hausse des valeurs locatives : + 7,1% pour les locaux d'habitation, mais **souhait de stabiliser la part communale dans l'imposition locale** ;
- La **hausse des taux d'intérêt** au niveau mondial et européen ;
- Passage par anticipation à la **nomenclature comptable et budgétaire M57**.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		BP 2023	BP 2023 / BP 2022
013	Atténuation de charges	0,00	- 4 K€
70	Produit des services	<u>41 400,00</u>	+ 3 K€
73	Impôts et taxes	<u>23 510,00</u>	- 315,6 K€
731	Impositions directes	<u>333 190,00</u>	+ 333,2 K€
74	Dotations et participations	<u>73 212,00</u>	+ 1,7 K€
75	Autres produits de gestion courante	<u>24 100,00</u>	+ 9,1 K€
76	Produits financiers	5,00	=
	Total des recettes réelles	495 417,00	+ 27,3 K€
002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	352 400,46	- 14,5 K€
	Total des recettes d'ordre	352 400,46	- 14,5 K€
	TOTAL	847 817,46	+ 12,8 K€

70 Produit des services

BP 2022 : 38 400,00 €

BP 2023 : 41 400,00 €

soit : **+ 3 K€**

Produits	BP 2023
Menus produits forestiers	400,00 €
Concessions cimetière	1 000,00 €
Redev. occup. domaine public	400,00 €
Redev. services périscolaires	39 300,00 €
Autres prestations de services	300,00 €
TOTAL	41 400,00 €

→ Redevances d'**occupation du domaine public** pour les installations GRDF.

→ Application en année pleine de la **nouvelle tarification des prestations et services municipaux** (applicables depuis la rentrée scolaire 2022/2023) :

- garderie du matin
- garderie du soir
- restauration scolaire
- stages multisports
- stages VTT et kidbike

→ Participation des familles à l'achat des **cartes de transport scolaire** (Scol'TUS).

73 Impôts et taxes

BP 2022 : 339 134,00 €

BP 2023 : 23 510,00 €

soit : **- 315,6 K€**

Produits	BP 2023
FPIC	13 000,00 €
Fonds départemental DMTO	10 000,00 €
Autres impôts et taxes	510,00 €
TOTAL	23 510,00 €

→ À retenir :

- l'apparition d'un **nouveau chapitre, le chapitre 731**, dans le plan de compte de la nomenclature M57 qui rassemble les recettes liées aux **impositions directes**, en l'espèce :
 - les recettes liées aux **taxes foncières** et à la **taxe d'habitation**,
 - les recettes liées à la **taxe locale sur la publicité extérieure** ;
- l'inscription au chapitre 73 d'une **recette liée au Fonds départemental DMTO** précédemment versée par l'État et inscrite au chapitre 74.

731 Impositions directes

BP 2022 : N.C.

BP 2023 : 333 190,00 €

soit : **+ 333,2 K€**

Produits	BP 2023
Impôts directs locaux	280 190,00 €
TLPE	53 000,00 €
TOTAL	333 190,00 €

→ **L'engagement de ne pas augmenter la part communale dans l'imposition locale est tenu !**

→ Le produit fiscal attendu en 2023, à taux constants, s'élève à **281 171 €** (280 190 € d'imposition directe inscrits au chapitre 731 et 981 € d'allocations compensatrices inscrits au chapitre 74).

→ Les recettes liées à la fiscalité directe locale augmentent de **+ 11,8 K€ par rapport à 2022** en raison de la **revalorisation des bases locatives** (+ 7,1% sur les locaux d'habitation).

→ Les recettes liées à la TLPE sont estimées **au même niveau qu'au BP 2022** (rappel : 54,8 K€ constatés au CA 2022).

74 Dotations et participations

BP 2022 : 71 538,00 €

BP 2023 : 73 212,00€

soit : **+ 1,7 K€**

Produits	BP 2023
Dotation forfaitaire	42 895,00 €
Dotation de solidarité rurale	9 381,00 €
Dotation aux élus locaux	255,00 €
FCTVA	1 500,00 €
Particip. des autres communes	8 000,00 €
Allocations compensatrices	981,00 €
Autres attributions et particip.	10 200,00 €
TOTAL	73 212,00 €

- Pour la 1^{ère} fois depuis 2014, stabilisation de la dotation forfaitaire versée par l'État. En 9 ans, la contribution de la commune au redressement des finances publiques s'est élevée à **311 312 €**.
- Le montant de la **participation financière de la commune de Chaudun à la scolarisation de ses élèves** date de 2015 et mérite sans doute d'être réévaluée dans le contexte d'inflation.
- Autres attributions et participations : **10,2 K€**, correspondant au **solde de la dotation dite « filet de sécurité » inflation** (acompte de 30% au CA 2022).
- Les recettes liées aux **DMTO** sont désormais inscrites au chapitre 73 : - 8 K€ au chapitre 74.

75 Autres produits de gestion courante

BP 2022 : 15 000,00 €

BP 2023 : 24 100,00€

soit : **+ 9,1 K€**

→ Loyers des logements municipaux et locations de la salle polyvalente (revalorisation des tarifs en 2022) pour **17 000 €**.

→ Remboursement assurance **matériel dérobé lors du cambriolage de l'atelier** : 7,1 K€.

Produits	BP 2023
Revenus des immeubles	17 000,00 €
Autres	7 100,00 €
TOTAL	24 100,00 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

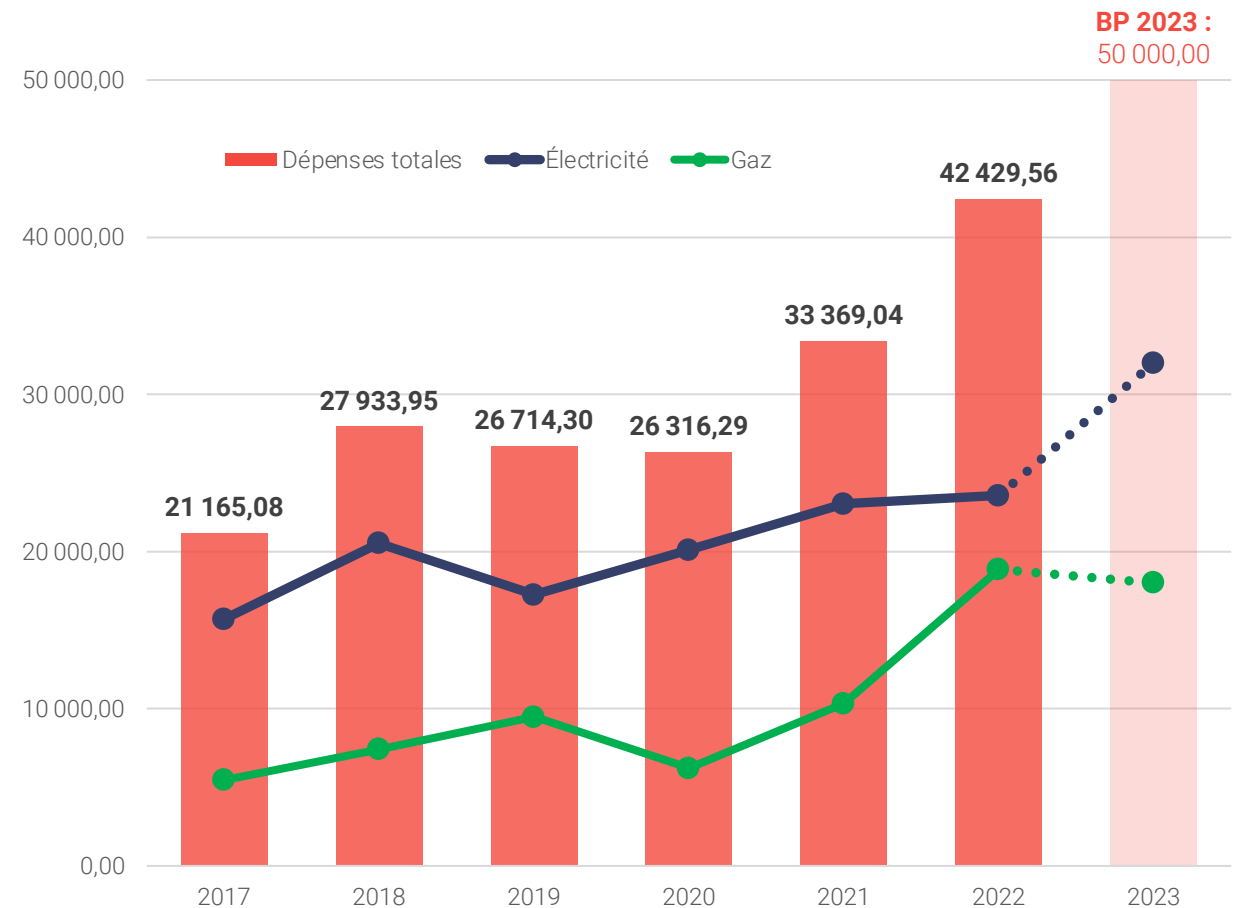
	Chapitre	BP 2023	BP 2023 / BP 2022
011	Charges à caractère général	<u>186 460,00 €</u>	- 5 K€
012	Charges de personnel	<u>213 800,00 €</u>	+ 10 K€
014	Atténuation de produits	<u>35 500,00 €</u>	+ 30,4 K€
65	Autres charges de gestion courante	62 810,00 €	- 33,9 K€
67	Charges exceptionnelles	200,00 €	- 0,8 K€
	Total des dépenses réelles	498 770,00 €	+ 0,7 K€
023	Virement à la section d'investissement	341 047,46 €	+ 20,1 K€
042	Opération d'ordre entre section	8 000,00 €	=
	Total des dépenses d'ordre	340 811,46 €	+ 20,1 K€
	TOTAL	848 717,46 €	+ 20,8 K€

ZOOM sur... les dépenses d'énergie

→ Anticipation d'une nouvelle hausse de dépenses d'énergie, estimée à **+ 8,5 K€** par rapport au CA 2022 :

- des **prix d'achat qui continuent d'augmenter** pour le gaz et l'électricité ;
- un effet d'aubaine espéré sur les prix avec le **renouvellement du groupement de commande pour l'achat de gaz** porté par l'USEDA ;
- des dépenses d'électricité en moins grâce à l'**extinction de l'éclairage public** et aux **travaux d'équipement en LED** du réseau d'éclairage public (opération d'investissement).

Évolution des dépenses d'énergie entre 2017 et 2023



À l'exception de 2023, montants du compte 60612 constatés aux comptes administratifs

➔ À l'école, **redéfinition des besoins** concernant le chauffage des bâtiments en lien avec l'arrivée du nouveau gaz et en attendant les travaux lourds de réhabilitation :

- **En dépensant maintenant 30 443 € TTC** : subvention assurée de 8 K€ de GRDF mais pas d'assurance d'obtenir aux taux envisagés les autres financements, impossibilité de bénéficier d'une bonification de 10% au titre de l'API et du fonds vert (audit énergétique), des travaux de dépose/repose nécessaires ultérieurement (épaisseur d'isolation) et « l'obligation » de conserver un système de chauffage au gaz, qui ne sera potentiellement pas le plus adapté ou le plus économe ;
- **En dépensant maintenant 4 666,20 € TTC** (démontage des radiateurs non adaptables et la neutralisation des réseaux gaz) : économie de la dépose/repose, aucun blocage dans le choix ultérieur du système de chauffage qui sera optimisé par le bureau d'études, possibilité d'obtenir la bonification de 20% de subvention sur l'ensemble des travaux à venir et possibilité d'obtenir par rétroactivité la subvention GRDF si *in fine* une solution gaz devait être choisie.

➔ Pour l'hiver 2023/2024 : achat de radiateurs électriques performants et adaptés aux volumes. Des dépenses de gaz en moins, mais des dépenses d'électricité à prévoir. Malgré tout, la commune sera gagnante : « **dépenser moins pour gagner plus** ».

→ Des **dépenses nouvelles/en hausse en 2023** :

- Location de cars pour les sorties organisées par l'école : **+ 0,8 K€**
- Changement des dalles d'éclairage de la salle polyvalente : **+ 1,5 K€**
- Abattage de 2 peupliers dangereux au « bois de la commune » : **+ 1,1 K€**
- Implantation de haies végétalisées route de Courmelles : **+ 1 K€**
- L'inscription de **3 K€** de dépenses imprévues (disparition du chapitre 022 en M57)

→ Néanmoins, des **travaux/opérations/dépenses spécifiques qui ont eu lieu en 2022** et non-reconduites au BP 2023 :

- Achat de 400 exemplaires de l'ouvrage « Histoires de Vauxbuin » : **- 8 K€**
- Travaux de rebouchage des nids de poule : **- 3,4 K€**
- Rénovation de l'espace de stockage des conteneurs de la salle polyvalente : **- 3 K€**

→ Enfin, grâce à une **recherche constante d'économie et de rationalisation des coûts** dans le fonctionnement quotidien des services, les dépenses prévisionnelles liées au chapitre 011 devraient diminuer de **- 5 K€**.

012 Charges de personnel

→ Hausse de **+ 4,9%** des dépenses de personnel en 2023, correspondant :

- au **Glissement Vieillesse Technicité** (GVT) des agents : +2,5 % ;
- à la **prise en compte sur une année pleine de la revalorisation du point d'indice** de la Fonction Publique de +3,5% au 1^{er} juillet 2022 ;
- à l'**hypothèse d'une nouvelle revalorisation du point d'indice** de la fonction publique de + 2% ;
- à la **revalorisation du traitement minimum dans la fonction publique**, porté à 1 712,06 € bruts mensuels, correspondant à l'indice majoré 353 (après revalorisation de +0,9 % au 1^{er} janvier 2022 et de +2,65 % au 1^{er} mai 2022), pour tenir compte de la hausse du Smic de + 1,81 %.

014 Atténuation de produits

BP 2022 :	5 100,00 €
BP 2023 :	35 500,00 €
soit :	+ 30,4 K€

Charges	BP 2023
Attribution de compensation	31 000,00 €
FPIC	4 500,00 €
TOTAL	35 500,00 €

→ À compter du 1^{er} janvier 2023, **l'attribution de compensation de la commune devient négative (-30,9 K€)** suite à la prise de compétence « contribution au SDIS » par GSA :

- Jusqu'au CA 2022 :
 - ✓ En dépenses : contribution de la commune au SDIS
 - ✓ En recettes : attribution de compensation versée par GSA à la commune
- À compter du BP 2023 :
 - ✓ En dépenses : attribution de compensation versée à GSA par la commune

→ À retenir : **opération blanche pour la commune** mais qui joue sur les écritures comptables et budgétaires aux chapitres 014 et 65 en DF et au chapitre 73 en RF.



SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

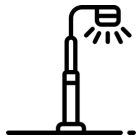
	Chapitre	BP 2023
204	Subventions d'équipement versées	105 300,00 €
21	Immobilisations corporelles	878 900,00 €
	TOTAL	984 200,00 €

→ Au bénéfice du cadre de vie de tous les habitants



Effacement réseaux rue des Cuiles, rue des Treillis et rue Haute

49 800,00 €



Modernisation éclairage public équipement LED

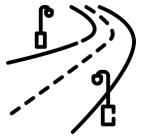
40 500,00 €



Participation travaux lutte contre érosion et ruissellement

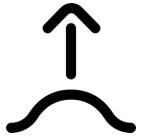
15 000,00 €

→ Au bénéfice de la voirie



Réserve voie sud

700 000,00 €



Aménagements sécurité route de Courmelles*

30 000,00 €



Aménagements sécurité clos des Moines et entrée commune

10 000,00 €



Travaux voirie divers

5 000,00 €

→ Au bénéfice des bâtiments et équipements publics



Reprise de concessions dans le cimetière*

27 000,00 €



Isolation et menuiseries mairie

40 000,00 €

Réparation de la couverture de la mairie

32 000,00 €



Restauration balustrade église*

15 800,00 €



Étude MOE travaux école

10 000,00 €

Diagnostic avant travaux école

4 100,00 €

→ Au bénéfice du fonctionnement des services



Matériel et outillage divers

5 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Chapitre	BP 2023
10	Dotations, fonds divers (FCTVA et TAM)	2 836,60 €
13	Subventions d'équipement attendues	<u>49 500,00 €</u>
16	Emprunts et dettes assimilées	123 000,00 €
	Total des recettes réelles	175 336,60 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	459 815,94 €
021	Virement de la section de fonctionnement	341 047,46 €
040	Op° d'ordre entre section	8 000,00 €
	Total des recettes d'ordre	808 863,40 €
	TOTAL	984 200,00 €

13 Subventions d'équipement attendues

Fonds de concours GSA isolation et menuiseries mairie	16 000,00 €
Fonds de concours GSA réparation couverture mairie	13 400,00 €
DETR reprise de concessions dans le cimetière*	6 900,00 €
Fonds vert isolation et menuiseries mairie	6 400,00 €
DETR restauration balustrade de l'église*	4 100,00 €
APV aménagements de sécurité route de Courmelles*	2 700,00 €
TOTAL	49 500,00 €

RÉCAPITULATIF BP 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	186 460,00	002 Excédent antérieur reporté	352 400,46
012 Charges de personnel	213 800,00	70 Produits des services	41 400,00
014 Atténuation de produits	35 500,00	73 Impôts et taxes	23 510,00
023 Virement section investis.	341 047,46	731 Impositions directes	333 190,00
042 Op° d'ordre entre section	8 000,00	74 Dotations et participations	73 212,00
65 Autres charges gestion cour.	62 810,00	75 Autres produits gestion cour.	24 100,00
67 Charges spécifiques	200,00	76 Produits financiers	5,00
TOTAL (A)	847 817,46	TOTAL (A)	847 817,46

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
204 Subventions d'équipement	105 300,00	001 Solde d'exé. d'inv. rep.	459 815,94
21 Immobilisations corporelles	878 900,00	021 Vir. de la section de fonct.	341 047,46
		040 Op° d'ordre entre section	8 000,00
		10 Dota°, fonds div. et réserves	2 836,60
		13 Subventions d'investissement	49 500,00
		16 Emprunts et dettes assimilées	123 000,00
TOTAL (B)	984 200,00	TOTAL (B)	984 200,00
TOTAL GÉNÉRAL (A+B)	1 832 017,46	TOTAL GÉNÉRAL (A+B)	1 832 017,46

CE QU'IL FAUT RETENIR



En fonctionnement, des **dépenses réelles quasi stables** (+ 0,7 K€) et des **recettes réelles** en hausse de **+ 5,8%** (+ 27,3 K€) par rapport à 2022 ; mais **des dépenses restant supérieures aux recettes** de 3,4 K€ : « effet ciseau » !



La **recherche constante d'économies et de rationalisation des coûts** dans le fonctionnement des services, de manière à **maintenir une capacité d'autofinancement importante** pour financer nos investissements.



Des **investissements conséquents**, notamment en faveur de la transition écologique et qui permettront à la collectivité de **réduire la facture énergétique** dans les années à venir.



La **stabilisation de la part communale dans l'imposition locale** pour la 12^e année consécutive et des **taux d'imposition parmi les plus bas du territoire** de GrandSoissons Agglomération.

FIN DE LA PRÉSENTATION

